Nations Unies

ICCD/CRIC(23)/L.3

Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée
5 décembre 2025
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
Vingt-troisième session
Panama (Panama), 1er-5 décembre 2025
Point 5 de l'ordre du jour
Adoption du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à la Conférence des Parties

Projet de rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sur sa vingt-troisième session, tenue à Panama du 1er au 5 décembre 2025

Rapporteur : Charles Lange (Kenya)

Table des matières

Page

[*À compléter*]

Merci de recycler

I. Ouverture de la session

A. Déclarations liminaires

1. Le 1er décembre 2025, la Présidente du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), Philippine Dutailly (France), a ouvert la vingt-troisième session du Comité et fait une déclaration.

2. Le Vice-Ministre saoudien de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture, S.E. Osama Ibrahim Faqeeha, a fait une déclaration au nom de la Présidence de la seizième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

3. Le Président du Bureau et secrétaire exécutif du Comité national de la Mongolie pour la dix-septième session de la COP, S.E. Batmunkh Dondovdorj, a fait une déclaration au nom du pays hôte de la prochaine session de la COP.

4. La Secrétaire exécutive de la Convention, Yasmine Fouad, a aussi fait une déclaration.

5. Le Ministre de l'environnement du Panama, S.E. Juan Carlos Navarro, a fait une déclaration au nom du pays hôte de la vingt-troisième session du Comité.

B. Déclarations générales

6. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Burkina Faso (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Bhoutan (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique), du Paraguay (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de l'Espagne (au nom des pays visés par l'annexe IV concernant la mise en œuvre au niveau régional pour la Méditerranée septentrionale) et de l'Azerbaïdjan (au nom des pays visés par l'annexe V concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Europe centrale et orientale).

7. Un représentant de l'Union européenne et de ses États membres a fait une déclaration.

8. Une autre déclaration a été faite par un représentant du Turkménistan (au nom du groupe interrégional Asie centrale-Fédération de Russie).

9. D'autres déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Arménie, Brésil, Azerbaïdjan, Pérou, République arabe syrienne, Guyana, Égypte, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, République dominicaine, Îles Cook et Iraq.

10. Un représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a fait une déclaration.

11. Une autre déclaration a été faite par Maria Esther De León Camacho, de la Forest Stewardship Council Indigenous Peoples Foundation, au nom des organisations de la société civile.

C. Réunions des pays visés par les annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional

12. Les pays visés par les annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional se sont réunis le 30 novembre 2025 en prévision de la vingt-troisième session du Comité.

II. Questions de procédure

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

13. Le représentant de la Fédération de Russie a fait une déclaration.

14. À la première séance, le 1er décembre 2025, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote ICCD/CRIC(23)/1 − à l'exception des points 4 et 5 −, qui contient également un calendrier préliminaire des travaux de la session et qui se lit comme suit :

1. Questions d'organisation :

   a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;

   b) Désignation du (de la) Rapporteur (Rapporteuse) du Comité.

2. Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional :

   a) Informations actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres et les activités de mise en œuvre connexes ;

   b) Cadres directifs et questions thématiques : tempêtes de sable et de poussière et occupation des terres ;

   c) Développement et promotion des activités de renforcement ciblé des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention.

3. Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties.

4. Débat spécial : Groupe des questions de genre.

5. Adoption du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à la Conférence des Parties.

B. Désignation du Rapporteur du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

15. À sa première séance, le 1er décembre 2025, le Comité a désigné Charles Lange (Kenya) Rapporteur de ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions.

C. Consultations informelles

16. Des consultations informelles ont eu lieu régulièrement au cours de la session sous la direction des deux cofacilitateurs du groupe de contact du CRIC pour les questions relatives au Comité : Khalid Cherki (Maroc) et Anastasiia Gotgelf (Allemagne).

D. Participation

17. Les ___ Parties à la Convention ci-après étaient représentées à la vingt-troisième session du Comité :

[*À compléter*]

18. Les organismes, bureaux et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient aussi représentés à la session :

[*À compléter*]

19. Ont également pris part à la session ____ organisations intergouvernementales et____ organisations de la société civile, dont des organisations non gouvernementales.

[*À compléter*]

E. Documents

20. On trouvera à l'annexe du présent rapport la liste des documents soumis au Comité pour examen.

III. Conclusions et recommandations

[*À compléter*]

IV. Clôture de la session

A. Adoption du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à la Conférence des Parties

[*À compléter*]

B. Clôture de la session

[*À compléter*]

Annexe

Documents dont le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention était saisi à sa vingt-troisième session

Cote de document	*Titre*
ICCD/CRIC(23)/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(23)/2	Procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(23)/3	Cadres directifs et questions thématiques : tempêtes de sable et de poussière et occupation des terres. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(23)/4	Rapport d'activité du Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention
ICCD/CRIC(23)/4/Add.1	Rapport d'activité du Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention. Additif
ICCD/CRIC(23)/5	Informations actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres et les activités de mise en œuvre connexes. Rapport du Mécanisme mondial
ICCD/CRIC(23)/6	Développement et promotion des activités de renforcement ciblé des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(23)/7	Examen des priorités quant aux orientations relatives à l'articulation entre science et politiques. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(23)/INF.1	Renseignements à l'intention des participants. Note du secrétariat
ICCD/CRIC(23)/INF.2	Information on the Gender Caucus
ICCD/CRIC(23)/INF.3	Assessment of the indicators for national reporting on the strategic objectives of the 2018-2030 Strategic Framework of the United Nations Convention to Combat Desertification. Note du secrétariat